



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 décembre 2014

**OBJET : 06-2 - ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 -
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 19 décembre 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/12/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

33/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 DEC. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 8 JAN. 2015

Pour le Maire,

A. CLAVERIE

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC

M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX
URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Par contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Commune a délégué la gestion de son service public de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) à VEOLIA EAU pour une durée de 10 ans.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire a en charge les prestations suivantes :

- le diagnostic initial des installations existantes (1^{er} contrôle) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement (réalisé après le diagnostic initial, tous les 4 ans ou 10 ans en fonction de l'état des installations) ;
- le contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et/ou «à réhabiliter».

Pour une qualité de service comparable à celle du même service géré en régie, la négociation du contrat de délégation de service public a permis de faire baisser substantiellement tous les tarifs.

Notamment, la négociation a permis de réduire considérablement le coût de la première visite de contrôle obligatoire, la rendant désormais accessible au plus grand nombre et rétablissant les avantages du tarif social applicable aux usagers de l'assainissement collectif.

Type de contrôle		Nouveaux tarifs HT	Tarifs actuels HT	Soit diminution	
Contrôle périodique	Installation individuelle	30 €	80 €	-50 €	-63%
	Installation semi collective < 20 EH	85 €	200 €	-115 €	-58%
	Installation semi collective > 20 EH	190 €	250 €	-60 €	-24%
Contrôle de conception	Installation individuelle	110 €	300 €	-190 €	-63%
	Installation semi collective < 20 EH	110 €	350 €	-240 €	-69%
	Installation semi collective > 20 EH	150 €	400 €	-250 €	-63%
Contrôle de réalisation	Installation individuelle	110 €	300 €	-190 €	-63%
	Installation semi collective < 20 EH	110 €	350 €	-240 €	-69%
	Installation semi collective > 20 EH	150 €	400 €	-250 €	-63%
Contrôle réalisé dans le cadre d'une vente immobilière		110 €	150 €	-40 €	-27%
Visite supplémentaire du fait de l'usager (tout type de contrôle)		40 €	60 €	-20 €	-33%

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, la société VEOLIA EAU a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation de service public de l'assainissement non collectif ainsi qu'un bilan qualitatif et quantitatif des contrôles d'installations réalisés au cours de l'exercice 2013.

L'essentiel de l'année 2013 est résumé ci-après :

Un bilan quantitatif de 89 installations contrôlées, dont 51 se sont révélées non conformes (dont 27 avec risque de pollution) ; 27 avis donnés sur des projets de conception de nouvelles installations, dont 1 s'est révélé défavorable.

Le travail de mise en place inhérent à la première année du service en délégation de service public a fortement mobilisé les équipes de VEOLIA EAU ; ce qui a eu un impact sur le nombre de contrôles réalisés en 2013.

Un bilan financier déficitaire : 46 028 € HT de dépenses pour 10 920 € HT de recettes financées par les redevances perçues des usagers sur les prestations de contrôle réalisées dans le cadre des missions du S.P.A.N.C., soit un résultat net déficitaire de -35.108 €.

06-2 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX
URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Pour mémoire, il convient de rappeler que s'agissant depuis le 1er janvier 2013 d'une délégation de service public, l'exploitation de celle-ci se fait aux « risques et périls » du délégataire qui assumera seul tout déficit enregistré.

La Commission Communal des Services Publics Locaux se prononce à l'égard de ce rapport, lors de sa séance du 12 décembre 2014.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport remis par VEOLIA EAU portant sur l'activité l'assainissement non collectif pour l'exercice 2013.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.33-1 - CITOYENNETE - APPEL A PROJET 2014-2015 " ACTIVITA
TERRE " - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE
SIGNATURE -

Date de transmission de 08/01/2015

l'acte :

Date de réception de 08/01/2015

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM33-1 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20141219-DCM33-1-DE

Date de décision : 19/12/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes